



**Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300050**  
**« Étangs du canal d'Ille-et-Rance »**  
Compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2017 à Saint-Symphorien

### Ordre du jour

- Informations relatives à l'actualité du site ;
- Avancement du projet de gestion des milieux naturels
- Retour sur les études naturalistes en 2017 et perspectives 2018 ;
- Prochains groupes de travail - Projet de révision du périmètre du site Natura 2000
- Remarques / Questions diverses

### Étaient présents :

#### Collectivités territoriales et groupements concernés

Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles, président du comité de pilotage

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, Chargée de mission N2000

Guillaume DUTHION, Département d'Ille-et-Vilaine, Chargé d'études Espaces naturels

Rémy BOURGES, Maire de Dingé

Alain FOUGLE, Maire de Feins

Véronique VERON, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Samuel CAUCHARD, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Samuel FAUCHON, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Yannick JEGO, Syndicat mixte du bassin du Linon

Justine LE BRAS, communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

#### Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Didier DUCLOS, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Florian GUERINEAU, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Thomas DUBOS, Groupe Mammalogique Breton

Pierre LETORT, Association Départementale de chasse fluviale (ADCF 35)

Didier CADOU, Association GREZIA

Yves DESMIDT, Fédération de chasse d'Ille-et-Vilaine

#### Représentants de l'État

Hélène TREGUER, DDTM 35, Service Eau et Biodiversité

Christine HERSANT, DDTM 35, Service Eau et Biodiversité

Marie-Agnès PICARD, ARS Bretagne

*Tour de table*

**1) Informations diverses**

- AOT barques et cabanes

Véronique Veron présente les conclusions du groupe de travail spécifique aux AOT barques organisé par la Région Bretagne (propriétaire du DPF) qui s'est réuni le 12 octobre dernier. Actuellement, il est nécessaire de disposer d'une Autorisation d'Occupation Temporaire pour naviguer et pêcher en embarcation sur les étangs du canal d'Ille-et-Rance.

	AOT en cours	AOT libre
Etang du Boulet	49	30
Etang de Bazouges	32	5
Etang de Bézardière	4	16
Etang de Hédé	6	13
Etang d'Ouée (site Natura 2000 de la forêt de Rennes)	26	29

Synthèse des AOT en cours et disponibles sur les étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance

Samuel FAUCHON confirme qu'il y a de cela 6 ans, toutes les AOT étaient occupées sur les étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance. Le coût de stationnement d'une barque représente 70 € à l'année.

Véronique VERON présente ensuite les cartes de travail concernant l'implantation de cales de mises à l'eau. Sur l'étang du Boulet, une cale de mise à l'eau sera installée au niveau de l'ancienne base nautique. Sur l'étang de Bazouges, la cale de mise à l'eau sera dans la continuité de la rue des châtaigniers et une zone de tranquillité instaurée sur la partie sud de l'étang pour assurer les quiétudes pour les populations d'oiseaux d'eau. Aucune installation de ce type n'est prévue sur l'étang de la Bézardière du fait de la surface restreinte de l'étang et de sa configuration.

Florian GUERINEAU précise que l'étang de la Bézardière est en no-kill pour permettre une offre de pêche différente et conserver les populations de brochets. L'installation de cales de mises à l'eau ne semble pas constituer un effet d'opportunité de fréquentation. L'expérimentation d'ouverture aux float-tube sur le barrage de la Chèze a mis en évidence une augmentation de fréquentation à l'ouverture de la pêche en mai puis une dispersion des usagers par la suite.

Yves DESMIDT alerte la Région Bretagne sur l'effet de la fréquentation sur les oiseaux d'eau en période d'hivernage.

Pierre LETORT précise que les cabanes installées sur le DPF datent des années 1950/1955. Veronique VERON ajoute qu'un courrier a été adressé à tous les détenteurs de cabanes pendant l'été 2017 pour actualiser les AOT avec les plans réels et la surface des cabanes et du terrain. Un rappel des obligations a été effectué (pas d'effluents, pas cessible, ...) Les AOT prennent fin le 31/12/2020 et le terrain devra être remis à nu à l'expiration, comme cela est déjà prévu pour une cabane sur l'étang de Bazouges et deux sur l'étang de la Bézardière.

- Gestion exceptionnelle des niveaux d'eau

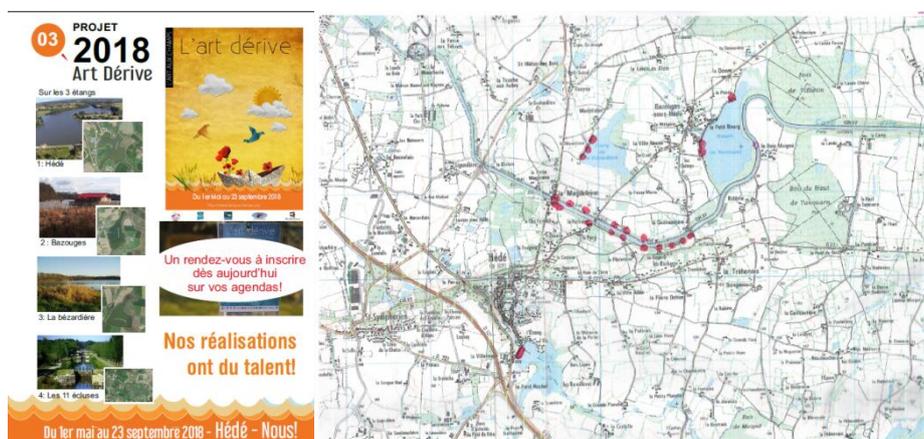
En raison des restrictions d'usages listés par l'arrêté sécheresse dès le 25 février (jusqu'au 1/11/17), la gestion des niveaux d'eau des étangs a été compliquée avec un risque d'arrêt de la navigation sur le canal d'Ille-et-Rance. L'alimentation en eau du canal a été d'autant plus difficile du fait de fuites importantes sur le moine de l'étang de la Bézardière.

- [Projets de travaux sur les barrages des étangs](#)

Samuel CAUCHARD explique l'avancement des études concernant les travaux de réfection des barrages des étangs de Bazouges et de Hédé. Une deuxième étude de maîtrise d'œuvre a été lancée pour évaluer les crues millénaires et redimensionner l'évacuateur de crues de l'étang de Hédé. La durée prévisionnelle des études est de un à deux ans. Les travaux de réparation du barrage de l'étang de Bazouges, initialement demandé par la DREAL, ne semblent plus nécessaires. Véronique VERON s'interroge sur la raison de l'abaissement de la côte de sécurité pour l'étang de Bazouges, prévue pour absorber les crues. Une réflexion sera à mener pour rehausser cette côte de sécurité afin d'augmenter le volume d'eau disponible pour l'alimentation du canal et assurer la préservation de la tourbière en queue d'étang.

- [Expo l'art dérive](#)

Armelle ANDRIEU présente le projet artistique l'Art Dérive qui se déroulera sur les berges des étangs de Hédé, Bazouges et de la Bézardière entre le 1<sup>er</sup> mai et le 23 septembre 2018. Ce parcours d'art éphémère, de land art, de photographies... a eu lieu initialement sur les bords du canal Ille et Rance de Trévérien à Hédé du 26 mars au 23 avril 2016. Le projet l'Art dérive a pour objectif de faire émerger une conscience collective du patrimoine local en permettant aux artistes de faire vivre le chemin de halage tout en sensibilisant sur le patrimoine naturel du territoire.



- [Projets de travaux sur la digue de Feins](#)

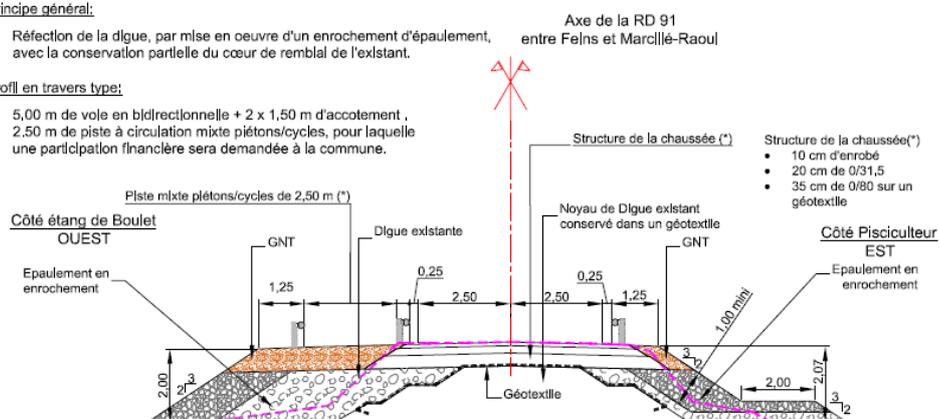
La RD91 assure la liaison entre Feins et Marcellé-Raoul et séparant l'étang du Boulet de l'étang de Planche-Roger à l'est au droit d'une digue. Cette digue, située sur la commune de Feins, se dégrade d'année en année. Des mesures provisoires d'urgence ont alors été mises en place fin 2011 suite à l'aggravation des désordres (limitation du tonnage et interdiction de circulation de poids lourds sur l'ouvrage).

**Principe général:**

- Réfection de la digue, par mise en œuvre d'un enrochement d'épaulement, avec la conservation partielle du cœur de remblai de l'existant.

**Profil en travers type:**

- 5,00 m de voie en bidirectionnelle + 2 x 1,50 m d'accotement.
- 2,50 m de piste à circulation mixte piétons/cycles, pour laquelle une participation financière sera demandée à la commune.



Profil en travers type du projet de restructuration et de réaménagement de la digue de l'étang du Boulet avec piste de circulation mixte piéton/cycles.

**Précisions suite au comité de pilotage :** une évolution des désordres de cette digue a eu lieu début janvier. En effet, suite aux précipitations successives de ces dernières semaines, un ravinement du corps de la digue s'est produit sous le parapet. Ce dernier menaçait de s'effondrer sur un linéaire de 25m au nord de l'ouvrage hydraulique. Afin d'éviter l'évolution de ces désordres, la Direction des Grands Travaux d'Infrastructures du Département d'Ille-et-Vilaine a réalisé des travaux de stabilisation de la digue en urgence : démolition du parapet entre l'ouvrage et son extrémité nord, enrochement à partir du fond de l'étang jusqu'au haut de la digue et mise en place d'une glissière de sécurité métallique lourde sur l'élargissement de 1m créé en crête de digue afin de préserver la sécurité des usagers avant que les travaux définitifs ne soient réalisés.

Les travaux de réfection de la digue sont en effet prévus pendant la période d'étiage, soit à l'automne 2018. Les demandes d'autorisations de travaux sont en cours, et notamment la réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000. Des habitats d'intérêt communautaire seront impactés : pelouses amphibies vivaces (3110) ainsi qu'une petite station de Littorelle (espèce protégée au niveau national).

- [Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000](#)

La plaquette de présentation de la démarche Natura 2000 présentée précédemment au comité de pilotage a été retravaillée. Elle sera mise à disposition lors des groupes de travail et permanences en mairies organisées dans le cadre de la révision du périmètre Natura 2000.

## 2) Avancement du projet de gestion des milieux naturels

Armelle ANDRIEU rappelle le contexte du projet de restauration des habitats naturels du domaine public fluvial du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance. La fiche projet détaillant les actions a été finalisée et présentée à la direction déléguée aux voies navigables de la Région Bretagne. Certaines de ces actions peuvent faire l'objet de demande de financement par le biais de contrats Natura 2000 : actions en faveur des habitats et espèces d'intérêt communautaire et prévues à l'intérieur du site Natura 2000.

Samuel FAUCHON ajoute que les travaux ont été échelonnés sur une période de trois ans : de 2018 à 2020. En raison du projet de parcours de pêche de la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine et de l'objectif d'en faire un site plus accueillant : les travaux sur l'étang de Hédé seront prioritaires. Les actions non éligibles au contrat Natura 2000 seront prises en charge 100 % par la Région Bretagne, sous réserve de la validation interne (décision en comité de programmation de la Région en janvier 2018)

Opération	2018	2019	2020
<b>étang de Hédé</b>			
Accès pour les embarcations	1 000.00 €		
Mise en défens	750.00 €		
Gestion des espèces invasives	500.00 €		
Création et matérialisation de zones de stationnement	5 000.00 €		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>7 250.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>étang de Bézardière</b>			
Désenvasement des noues		5 000.00 €	
Limitation de la dynamique de boisement		3 000.00 €	
Restauration de mare		500.00 €	
Création d'une mare			1 000.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>8 500.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>étang de Bazouges</b>			
Entretien des roselières		1 000.00 €	
Limitation de la dynamique de boisement		5 000.00 €	
Restauration des milieux ouverts humides		5 000.00 €	
Entretien des milieux ouverts humides		5 000.00 €	
Réouverture et remise en lumière de mares		500.00 €	
Création d'accès pour les embarcations	1 000.00 €		
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>33 500.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>étang du Boulet</b>			
Limitation de la dynamique de boisement			10 000.00 €
Restauration des milieux ouverts humides			10 000.00 €
Réouverture et remise en lumière de mares			500.00 €
Réouverture et reconnexion de clairières			1 000.00 €
Entretien des milieux ouverts humides			4 000.00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>25 500.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 250.00 €</b>	<b>33 500.00 €</b>	<b>27 500.00 €</b>

Programmation des travaux de restauration des habitats naturels sur les étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance.

### 3) Projet de révision du périmètre du site Natura 2000 – retour sur les études naturalistes en 2017

Suite au don en 2016 de 10ha sur le marais des Vaux et au transfert de propriété par la Région Bretagne des rigoles du Boulet, Tanouarn et Landéhuan au service patrimoine naturel du Département d'Ille-et-Vilaine au titre des ENS, des études naturalistes se sont déroulées en 2017. Ceci dans le but d'actualiser des données de présence d'habitats et d'espèces patrimoniales sur le secteur d'étude.

Guillaume DUTHION présente les résultats de ces inventaires menés par :

- le GMB pour les mammifères semi-aquatiques patrimoniaux, les mammifères terrestres et les chiroptères – Résultats : 2 espèces patrimoniales : campagnol amphibie et muscardin et 15 espèces de chiroptères contactées dont 5 d'intérêt communautaire : Barbastelle, Grand murin, Grand et Petit Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées ;
- le GRECIA pour les invertébrés aquatiques de la mare située sur les parcelles départementales – Résultats : des données intéressantes pour le département avec des premières données départementales et régionales.
- le bureau d'étude Ouest'Am pour les insectes saproxyliques patrimoniaux – Résultats : une espèce d'intérêt communautaire : le Lucane Cerf-Volant sur 8 stations - et l'inventaire botanique des espèces patrimoniales sur les rigoles ; – Résultats : 4 espèces patrimoniales dont une espèce d'intérêt communautaire : Fluteau nageant ;
- le bureau d'études CERESA pour l'inventaire botanique des espèces patrimoniales sur le marais des Vaux – Résultats : 8 espèces patrimoniales dont une espèce d'intérêt communautaire : Fluteau nageant ;

Rémy BOURGES précise que l'Ille prend sa source au nord et traverse le marais. Le marais des Vaux représente une superficie totale de 70ha.

### 4) Projet de révision du périmètre du site Natura 2000 – poursuite de la concertation

Armelle ANDRIEU présente les propositions d'ajustement du processus de concertation concernant la révision du périmètre Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance.

Le dossier scientifique et technique de justification de la révision du périmètre pour la DREAL et la commission européenne sera élaboré d'ici mars 2018. Sur la période de janvier à juin 2018, les groupes thématiques (agricole, usagers, forestiers, collectivités) seront à nouveau réunis et des permanences en mairies, suivies de visites de terrain avec les usagers, propriétaires et/ou exploitants agricoles seront organisées...

La validation en copil est prévue pour l'été 2018 avec consultation des collectivités par la suite.

Les médias locaux : bulletins municipaux et communautaires seront utilisés pour diffuser l'information sur les groupes de travail et permanences en mairies.

A la demande de Samuel FAUCHON, Armelle ANDRIEU confirme que des sorties sur le terrain seront organisées à la suite des comités de pilotage pour dynamiser les réunions de copil et voir plus concrètement certaines actions, habitats ou espèces du site Natura 2000. Elle ajoute que des temps d'échange de ce type ont déjà été réalisés sur les étangs du canal d'Ille-et-Rance et seront poursuivis. Il est possible également de réaliser un comité de pilotage entièrement sur le terrain, comme cela a été fait pour le site Natura 2000 de la vallée du Canut en novembre dernier.

## Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Marc HERVE remercie l'ensemble des participants pour leur présence.